

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 9-2013

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 17 juin 2013, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 9-2013, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'ajouter un usage de la catégorie *Activité religieuse* dans la zone Cc3.
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi **8 juillet 2013, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9<sup>e</sup> Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur les dispositions du projet de règlement numéro 9-2013, soit la modification de l'article 8.1 du règlement numéro 21-90 intitulé *Grille des spécifications des zones de commerce de vente et service*, par l'ajout, pour la zone Cc3 seulement, de l'usage *Église, synagogue et temple*, dont le numéro de code est 6911, faisant partie de la catégorie d'usage *Activité religieuse* (6910)
4. Le périmètre de la zone visée par la modification au règlement de zonage (zone Cc3), peut être sommairement décrit comme suit : situé du côté nord-est de la 2<sup>e</sup> rue Guimond, à l'intersection de celle-ci avec l'avenue de la Grande-Anse (route 132), et contenu entre cette avenue au nord-ouest, l'avenue du Plateau et son prolongement imaginaire vers l'est, au sud-est, et le terrain de l'Évêché au nord-est.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 9-2013 et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 9-2013 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration de la zone concernée et le projet de règlement numéro 9-2013 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9<sup>e</sup> Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à La Pocatière, le 20 juin 2013.

Danielle Caron, OMA  
Greffière